



ASSEMBLÉE NATIONALE

17ème législature

Situation des maisons d'hôtes

Question écrite n° 2902

Texte de la question

M. Christophe Naegelen attire l'attention de Mme la ministre déléguée auprès du ministre de l'économie, des finances et de l'industrie, chargée de l'économie du tourisme, sur la situation des maisons d'hôtes dans le pays. La loi visant à renforcer les outils de régulation des meublés de tourisme à l'échelle locale, a été publiée en novembre 2024 au *Journal officiel*. Néanmoins, des rumeurs subsistent sur une potentielle révision des abattements et des plafonds à l'égard des gîtes et des chambres d'hôtes. Une réunion aurait eu lieu récemment pour débattre d'un régime différent pour les maisons d'hôtes, décrites par Mme la ministre comme « des services dispersés (qui) s'apparentent à de l'hôtellerie » et un « complément de revenus significatif aux agriculteurs », particulièrement pour les gîtes ruraux. Un retour de l'abattement de 71 % pour les gîtes et les maisons d'hôtes aurait même été évoqué. Il lui demande donc si le Gouvernement va clarifier sa position à l'égard de la fiscalité appliquée aux maisons d'hôtes et des gîtes et s'il compte à nouveau réviser cette dernière prochainement.

Données clés

Auteur : [M. Christophe Naegelen](#)

Circonscription : Vosges (3^e circonscription) - Libertés, Indépendants, Outre-mer et Territoires

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2902

Rubrique : Tourisme et loisirs

Ministère interrogé : Économie du tourisme

Ministère attributaire : [Tourisme](#)

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [17 décembre 2024](#), page 6740